



**FONDS INTERNATIONAUX
D'INDEMNISATION
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES**

ASSEMBLÉE
11ème session
Point 34 de l'ordre du jour

92FUND/A.11/34
29 septembre 2006
Original: ANGLAIS

ASSEMBLÉE
2ème session
Point 22 de l'ordre du jour

SUPPFUND/A.2/21

CONSEIL D'ADMINISTRATION
20ème session
Point 20 de l'ordre du jour

71FUND/AC.20/23

SESSIONS À VENIR

LIEU DES SESSIONS DE JUIN 2007 DES ORGANES DIRECTEURS

Note de l'Administrateur

Résumé:	<p>Le bâtiment de l'OMI est fermé pour rénovation pendant 14 mois à compter du 1er juillet 2006. Les réunions des FIPOL devront donc se tenir à un autre endroit pendant cette période.</p> <p>Le Gouvernement canadien a aimablement invité les organes directeurs des FIPOL à tenir leurs sessions de juin 2007 à Montréal, au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).</p>
Mesures à prendre:	<p>Envisager d'accepter l'invitation du Gouvernement canadien de tenir les sessions de juin 2007 à Montréal.</p>

1 **Introduction**

- 1.1 Des arrangements ont été pris à titre provisoire pour que, en 2007, les réunions des FIPOL aient lieu pendant les semaines du 12 mars, du 11 juin et du 15 octobre.
- 1.2 Le bâtiment de l'OMI est fermé pour rénovation pendant 14 mois à compter du 1er juillet 2006. Les réunions de mars et de juin 2007 des FIPOL devront donc se tenir à un autre endroit.

2 Invitation du Gouvernement canadien

- 2.1 Le Gouvernement canadien a aimablement invité les FIPOL à tenir leurs sessions de juin 2007 à Montréal, au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Cette invitation est reproduite en annexe.
- 2.2 Comme indiqué dans l'invitation, le Gouvernement canadien a généreusement proposé de prendre en charge les coûts d'utilisation des installations de l'OACI, ainsi que les frais d'interprétation simultanée dans les trois langues officielles des Fonds.

3 Implications de la tenue des sessions à Montréal

Après avoir réfléchi aux aspects pratiques que comporte la tenue des sessions de juin 2007 à Montréal, l'Administrateur pense que ce serait tout à fait réalisable. En ce qui concerne les implications financières, il estime que les frais de voyage et les indemnités de séjour des membres du Secrétariat nécessaires à la mise en œuvre de la réunion à Montréal seraient du même ordre que les coûts de la location de salles de conférence et des services d'interprètes si la réunion devait se tenir à Londres et que, de ce fait, sa tenue à Montréal n'aurait aucune répercussion budgétaire. L'Administrateur pense donc que l'Assemblée devrait envisager d'accepter l'invitation du Gouvernement canadien.

4 Mesures que les organes directeurs sont invités à prendre

Les organes directeurs sont invités à:

- a) prendre note des informations figurant dans le présent document; et
- b) envisager d'accepter l'invitation du Gouvernement canadien de tenir les sessions de juin 2007 à Montréal.

Transports Canada

Sous-Ministre adjoint

Politiques

Monsieur Mans Jacobsson
Administrateur
Fonds internationaux d'indemnisation pour les
dommages dus à la pollution par les hydrocarbures
Portland House, Stag Place
Londres SW1E 5PN
Royaume-Uni

4 octobre 2006

Cher Monsieur,

Je me permets, au nom du Gouvernement canadien, d'adresser aux Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) une invitation à tenir leurs réunions prévues du 11 au 15 juin 2007 au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à Montréal, (Canada). L'OACI qui est une agence des Nations Unies dispose, à ce titre, d'installations semblables à celles de l'Organisation maritime internationale à Londres et serait à même d'accueillir les réunions des FIPOL.

Dans le cadre de cette invitation, j'ai le plaisir de vous informer que nous prendrions à notre charge les coûts d'utilisation des installations de l'OACI ainsi que les frais d'interprétation simultanée dans les trois langues officielles des FIPOL.

Je veux espérer que vous, et les États Membres des FIPOL, accepterez notre invitation.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de ma plus haute considération.

Kristine Burr